

# Chubb Easy Solutions Responsabilité Civile

Le contrat qui garantit les conséquences financières des dommages causés à tous tiers, du fait de l'entreprise, dans le cadre de ses activités.

CHUBB®



Le contrat RC garantit les entreprises contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'elles peuvent encourir du fait des dommages causés aux tiers.

## À qui nous adressons-nous ?

Aux TPE et petites PME réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 10 m€ dans les secteurs habituellement cibles de la compagnie.

- Travail des métaux
- Travail du bois
- Imprimerie papier/carton
- Machines, équipements industriels et commerciaux
- Textile et habillement
- Agroalimentaire
- Commerce de gros et de détail
- Hôtels et restaurants

## Quand intervenons-nous ?

- En cas d'atteinte corporelle ou morale subie par une personne physique et les préjudices qui en découlent pour la victime ou ses ayants-droit
- Toute détérioration, destruction, perte ou vol, d'une chose ou d'une substance, toute atteinte physique à des animaux
- Tout dommage autre qu'un dommage corporel ou matériel

## Quelles sont les garanties ?

### **Responsabilité Civile Exploitation**

Tous dommages confondus, dont :

- Dommages corporels et immatériels consécutifs (dont faute inexcusable)
- Atteintes à l'environnement (accidentelles)
- Biens confiés / RC Dépositaire
- Dommages immatériels non consécutifs

### **Responsabilité civile après livraison**

Tous dommages confondus, dont :

- Dommages immatériels non consécutifs y compris frais de retrait et frais de dépose-repose engagés par les tiers
- Frais de retrait engagés par l'assuré

### **Garantie Pénale**

- Garantie de défense pénale et de recours

### **Les + Chubb**

- Un produit simple avec un choix de garanties étendues et des niveaux de franchise homogènes
- Une souscription rapide et un questionnement limité
- Un tarif adapté et compétitif avec une prime minimum de 800 €

## Quelques cas pratiques

<b>Exemple de sinistre</b>	<b>La réponse Chubb</b>
À la suite d'une explosion sur un chantier, l'ouvrage construit par l'assuré est détruit, provoquant la coupure de l'alimentation du secteur en électricité, en gaz et eau, ainsi que la déviation de la circulation.	Le contrat indemniser les pertes pécuniaires (ou pertes d'exploitation) subies par les riverains, commerçants et industriels qui ont subi ces préjudices.
<b>Erreur de dosage</b>	<b>La réponse Chubb</b>
Une société, en charge de tanner et teindre des peaux remises par un créateur de mode pour sa collection automne hiver, a commis une erreur dans le dosage des couleurs.	Le contrat indemniser les biens confiés à l'assuré ainsi que les pertes pécuniaires consécutives à la non fourniture des peaux pour la collection.
<b>Incendie</b>	<b>La réponse Chubb</b>
Une société distribue des composants électriques. Ces composants comprennent un vice caché et entraînent un incendie.	Le contrat indemniser au titre de la RC, après la livraison, les dommages corporels ainsi que les dommages matériels et les pertes d'exploitations consécutives à ce sinistre.

### Contactez-nous pour en savoir plus

T 0 970 828 828  
[easysolutions.france@chubb.com](mailto:easysolutions.france@chubb.com)

## Pourquoi choisir Chubb Easy Solutions ?



Une **offre adaptée** - des produits pour les TPE et les PME. Des garanties, limites, franchises et primes minimales étudiées.



Des **solutions flexibles** - des modèles de distribution adaptables et souples. Des approches produits innovantes.



Des **engagements clairs** - un niveau de service fiable. Une édition immédiate des projets personnalisés, des contrats, quittances et attestations.



Une **équipe dédiée** - des interlocuteurs basés à Paris et en région. Des experts produits pour des décisions rapides.



Chubb. Insured.<sup>SM</sup>

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.